
Philosophie

Numéro d'inventaire : 2020.30.18

Auteur(s) : Stéphane Tréla

Type de document : travail d'élève

Période de création : 3e quart 20e siècle

Date de création : 1958 (entre) / 1959 (et)

Matériau(x) et technique(s) : papier ligné

Description : 1 double feuille bleu clair, réglure de lignes simples, encre bleue, verte.

Mesures : hauteur : 29,8 cm ; largeur : 19,5 cm

Notes : Dissertation: "Quelles différences apercevez-vous entre un acte impulsif et un acte volontaire?", classe de 3e année E.N. (terminale "sciences expérimentales, lycée), philosophie 1er trimestre, notée et corrigée.

Mots-clés : Philosophie, psychologie, sociologie

Filière : École normale d'instituteur et d'institutrice

Lieu(x) de création : Douai

Autres descriptions : Nombre de pages : Non paginé.

Commentaire pagination : 4 p. manuscrites sur 4 p.

Langue : français.

Lieux : Douai

TRÉLA STÉPHANE 3B) Sciences Expérimentales Philosophie 14 novembre 1958.		<i>Mon sujet le fait est que c'est impulsif et acte réfléchi.</i> <i>Les différences essentielles m'ont servi</i> 11
<u>Sujet.</u>		"Quelles différences apercevez-vous entre un acte impulsif et un acte volontaire?"
<u>I) Introduction. Position du problème.</u>	<i>I</i>	L'homme, qui n'est ni un être inanimé, ni un être immobile, évolue dans la nature et s'y meut et par là même, commet de nombreux actes. Il y a donc lieu de se demander si tous les actes humains sont de la même essence. L'individu, dont la main a touché un objet brûlant et qui la retire brusquement, immédiatement, sans s'en rendre compte, sans y avoir pensé, agit-il de la même façon que celui qui entre dans un bureau de tabacs, consciemment, pour s'acheter un paquet de cigarettes? Il est évident que non! Ces deux actes sont très fondamentalement différents: dans le premier, l'homme n'a pas agi véritablement, il a subi son acte, il a été agi, dans le second il savait ce qu'il faisait et pourquoi il le faisait, il a donc véritablement agi, il a agi volontairement et non pas d'une manière impulsive comme précédemment. L'acte impulsif n'est donc pas l'acte volontaire, nous allons donc essayer de caractériser chacun d'eux afin de mieux apercevoir ce qui les différencie.
<u>II) Caractéristiques de l'acte volontaire.</u>		L'acte volontaire porte la marque de l'homme. L'homme intervient et dirige toujours consciemment cet acte qui se trouve donc être constamment contrôlé. Pratiquement Pratiquement tous les philosophes distinguent quatre étapes de contrôle dans l'acte volontaire. Il y a d'abord la conception des motifs de l'acte, vient ensuite la délibération suivie

